

BLOCS-PORTES NON FEU



2V VITRE - SPF - FERME-PORTE ENCASTRE - CHANT DROIT

Référence Commerciale : 2V GV SA

MVS-0016



SOLUTIONS DE MISE EN ŒUVRE	« A l'avancement » ou « Après coup » : • murs béton ou parpaings creux ou pleins, • carreaux de plâtre pleins ou parpaings en béton cellulaire (à l'avancement) • sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre,		
HUISSERIE	Huisserie bois européen (Pin ; Hêtre ; Frêne ; Chêne et Châtaigner LCA) section mini 68 x 58 (selon mise en œuvre)		
VANTAUX	Cadre bois européen/exotique 123x56 Contrefeuillure 3 côtés Battement chant droit Masse surfacique du vantail avec PVB : 31kg/ m ²	DOMAINE DIMENSIONNEL (Vantaux en mm)	Hauteur : 1200 à 2823 2750maxi en essence chêne et frêne 2780maxi en essence hêtre à vernir Largeur service : 730 à 1100 Largeur semi-fixe : 530 à 1100 rapport : Semi-fixe / Service ≥ 0.46
FERRAGE	4 paumelles 160x80 sur roulement à billes Sans point de condamnation		Certaines variantes admises peuvent contraindre le domaine dimensionnel Se reporter aux indications ou fiches « Détails & Options » correspondantes
VITRAGE	Vitrage feuilleté résistant aux chocs (selon NF EN 12600) : 2B2 (900 J)		
EQUIPEMENTS	2 ferme-portes encastrés DORMA ITS96 EN2-4 2 glissières encastrées G96 N20		
FINITIONS	A peindre / A vernir		

VARIANTES ADMISES

Quincailleries :

- joint d'étanchéité à l'air
- Ferrage par 4 paumelles 160x80 INOX
- Ferrage par charnières invisibles
- Contrôle d'accès
- Installation d'un verrouillage d'Issues de Secours
- Bandeau ITS96 encastrée G96 GSR avec régulateur de fermeture (hauteur traverse d'huisserie élargie à 72) (FF 1253 mini)

Assemblage spécifique :

- Huisserie 4 faces (Bloc Fenêtre)
- Simple ou double parclosage ; affleurant ou à talon
- Traverse intermédiaire ([MVO-205](#)) / Petits bois décoratifs collés ([MVO-225](#))
- Panneaux pleins, finition prépeinte, stratifiée, plaquée

Vitrages :

- Double vitrage (double parclosage à talon obligatoire) (ép. vitrage maxi = 29mm)
- Possibilité de vitrages décoratifs colorés ; sérigraphiés ou opales



PEFC/10-31-2004 (uniquement sur demande)

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)